



FICHE D'INSCRIPTION ECOLE DE GOLF DE GAILLON ANNEE 2020 / 2021

NOM : **Prénom :** **Date de naissance :**

Antériorité Golfique : Débutant : OUI / NON **N° Licence :** **Index :**

Ecole de golf depuis : Autre sport pratiqué :

Représentant légal : M. Mme. Nom Prénom

Adresse

Ville..... Code postal

Tél domicile :

Portable Monsieur : Portable Madame :

Adresse e-mail@.....

(Indispensable pour recevoir les informations de l'école de golf de Gaillon)

Parrain / Filleul (*barrer la mention inutile*) de : ordre : (Rang de parrainage ex : 1er)

Tarifs	Choix	Tarif	Commentaires
École de baby golf (entre 4 et 5 ans)		100€	-20% si parrainé ou si parrain
École de golf passerelle 1 ^{ère} année <i>licence en sus</i>		Gratuit	(8 premiers parrainés)
École de golf passerelle 2 ^{ème} année <i>licence en sus</i>		75€	
École de golf 6 ans à 18 ans		150€	-20% si parrainé ou si parrain
École de golf 6 ans à 18 ans 2 ^{ème} enfant		50€	-20% si parrainé ou si parrain
École de golf Elite (confirmés ++)		350€	-20% si parrainé ou si parrain
Tous nos tarifs (hors passerelle) s'entendent : accès terrain illimité hors école, licence incluse. Si un jeune parraine un ami en cours d'année sa réduction de 20% sera appliquée pour son inscription de la saison suivante.			
	€	

Créneaux souhaités : merci d'entourer votre choix : mercredi OU samedi

Choix N° 1 Mercredi: Groupe 1 : 13h45 - 15h / Groupe 2 : 15h15 - 16h30 avec antériorité golfique

Choix N° 2 Samedi: Baby 13h -13h45 ; Groupe 1 : 13h45 - 15h / Groupe 2 : 15h15 - 16h30 pour index d'environ 20

Entourer vos créneaux horaires. Le golf de Gaillon fera tout son possible pour satisfaire au mieux votre demande. Groupe 1 pour enfants débutants, groupe 2 pour enfants confirmés.

Créneaux horaires pour Cours Elite :

Mercredi >> 16h30-19h15 + Stage dans différents golf alentours

Merci de joindre un certificat médical (ou le Cerfa 15699*01 si CM déjà donné et de moins de 3 ans) sauf pour le Baby Golf.

Règlement :

Chèque de€	Espèces	OUI / NON	CB	OUI / NON
------------------	---------	-----------	----	-----------

Personnes à prévenir : (dans l'ordre des priorités)

1 Téléphone fixe : Portable :

2 Téléphone fixe : Portable :

Implication des parents : Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et de l'école de golf. Nous nous engageons à les faire respecter. Fait à Gaillon le / / 2019.

>>>> Signature du représentant légal :



AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION Saison 2020/2021 (pour les majeurs)

Dans le cadre de l'année des cours de golf, vous pourrez être, sous réserve de cette autorisation, pris en photo/filmé et sa photo publiée dans le cadre décrit ci-dessous.

Je, soussigné(e), M. Mme

demeurant au

autorise la prise de vue, la reproduction et la diffusion de mon image prise dans le contexte exposé ci-dessous.

Je déclare que la reproduction, la diffusion et l'exploitation de mon image et de ma voix ne portent en aucun cas atteinte à ma vie privée et ne me cause aucun préjudice.

J'autorise cette diffusion à titre gracieux pour votre site internet et vos réseaux sociaux.

Je garantis le producteur contre tout recours ou action émanant de toute personne qui aurait des droits à faire valoir sur la présente autorisation de diffusion pendant la durée d'exploitation du film.

Je, soussigné(e),, autorise la diffusion d'images me représentant dans le cadre du projet décrit ci-dessus.

Date et signature de l'enfant majeur :

INFORMATION SUR LA LOI DE PROTECTION DE DONNEES

La loi « Informatique et Libertés » est applicable dès lors qu'il existe un traitement automatisé ou un fichier manuel, c'est-à-dire un fichier informatique ou un fichier « papier » contenant des informations personnelles relatives à des personnes physiques.

Selon l'article n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, nous vous informons que vos données personnelles ne seront ni utilisées ni diffusées à des fins commerciales.

Prise de connaissance du document :

Date : / /

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION POUR L'ECOLE DE GOLF DE GAILLON ANNEE 2020 / 2021

1.1 PERIODE DE FORMATION

L'école de golf se déroule pendant toute l'année scolaire. Les cours seront dispensés tous les mercredis et samedis après-midi, hors période de vacances scolaires.

Les enfants faisant partie du groupe « Elite », ont trois heures d'enseignement supplémentaires par semaine, soit 4h15 en tout.

1.2 ACCES

Tous les élèves de l'école de golf ont accès aux installations du golf de Gaillon pendant les cours, dans le respect des règles et de l'étiquette du golf, pour accéder au parcours les élèves doivent avoir une licence en cours de validité.

Ils peuvent bénéficier du prêt de matériel. Le matériel sera emprunté et rendu à l'accueil du golf en l'état dans lequel le prêt aura été fait. L'association se réserve le droit de prendre des sanctions financières si des dégradations sont effectuées.

Seules les cartes de practice sont à la charge des élèves en dehors des cours.

1.3 PRISE EN CHARGE DES ELEVES

Conformément à l'autorisation parentale, la responsabilité du **golf de Gaillon** commence lorsque mon enfant **est en présence de son moniteur**, elle cesse lorsque **son moniteur le libère**.

En dehors de cette période de cours, le golf de Gaillon décline toute responsabilité.

1.4 COURS

Pour une meilleure organisation des cours, il est indispensable de prévenir l'accueil du golf en cas d'absence.

Pendant les cours, une tenue vestimentaire adaptée au golf est demandée (Chaussures, Bonnet pour l'hiver, imperméable, etc....).

Les élèves doivent être attentifs et respectueux des personnes qui les encadrent pendant et en dehors des cours sur la zone du golf de Gaillon et avoir un comportement qui ne puisse pas nuire à la sécurité et au bon déroulement des séances.

1.5 IMPLICATION DES PARENTS :

Il est demandé aux parents, dans la mesure de leurs possibilités, de participer à l'organisation des concours, des compétitions et des déplacements extérieurs à la demande du responsable de l'école de golf.

1.6 EXCLUSION

Tout élève peut être exclu de l'école de golf en cas de non respect des règles précédemment énoncées, dans le règlement intérieur ou pour tout autre motif grave laissé à l'appréciation de l'encadrement ou de l'association du golf de Gaillon.

ECOLE DE GOLF DE GAILLON



ANNEE 2020/2021

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (- 18 ANS)

Je soussigné...(nom, prénom de l'autorité parentale)

.....

Demeurant

Ville Code postal

agissant en tant qu'autorité parentale de mon fils / ma fille (prénom et nom de l'enfant)

.....

l'autorise à intégrer l'école de golf de Gaillon pour y pratiquer **le golf pour la saison 2019/2020.**

Je déclare donner aux responsables du club, l'autorisation de se substituer à moi pour exercer l'autorité parentale durant les entraînements au golf et les sorties hors Golf de Gaillon, particulièrement pour décider de l'opportunité de tous secours d'urgence concernant mon fils / ma fille.

La responsabilité du **golf de Gaillon** commence lorsque mon enfant **est en présence de son moniteur**, elle cesse lorsque **son moniteur le libère.**

Signature précédée de la mention suivante

« lu et approuvé, bon pour délégation d'autorité parentale »

Fait à Gaillon le

Signature du représentant légal :

